



AFFECTATION hors de France ou dans une COLLECTIVITE d'OUTRE-MER ou à MAYOTTE

DEPARTEMENT
IDENTIFICATION ET PRESTATIONS

Tél. : 04 94 16 36 00
Fax : 04 94 16 38 32

Il vous appartient de :
➤ remplir cet imprimé,
➤ et l'envoyer à l'adresse suivante



CNMSS
DIP/SDPHF
83090 TOULON CEDEX 9

ASSURE

Numéro de sécurité sociale :

Nom : Prénom : né(e) le

Lieu d'affectation : Adresse mail :

Date début d'affectation : Date fin d'affectation :

Adresse dans le pays d'affectation (civile ou militaire sauf pour UE-EEE-Suisse adresse civile uniquement) :

.....

.....

.....

FAMILLE

Les personnes qui vous accompagnent :

NOM	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté (conjoint, concubin, enfant...)	Activité (scolarisé, étudiant, salarié...)

Les personnes qui restent en France* :

NOM	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté (conjoint, concubin, enfant...)	Activité (scolarisé, étudiant, salarié...)

Adresse en France

.....

.....

.....

* Affectation à Mayotte : aucune mise à jour de la carte Vitale détenue par vos ayants droit ne pourra intervenir pendant toute la durée de votre affectation.
Affectation en Nouvelle-Calédonie : le formulaire SE 988-05 doit être envoyé à la CNMSS avant toute demande de prise en charge.

En fonction de votre lieu d'affectation, il est possible de vous inscrire auprès de l'institution locale de protection sociale. Si vous souhaitez recevoir le formulaire nécessaire à cette inscription, merci de cocher cette case

Date : **Signature :**

La sincérité et l'exactitude des déclarations souscrites ou l'authenticité des pièces produites en vue de l'attribution et du paiement des prestations servies par les organismes de sécurité sociale peuvent être vérifiées dans le cadre de l'exercice du droit de communication réglementé par les articles L. 149-19 et suivant du code de la sécurité sociale.
Est passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (articles 313-1, 313-2, 441-1 et 441-6 du code pénal).
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit aux personnes un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel les concernant.